

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0029545

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 72618 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AMINA · SAUKTAMI

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR ALI AMNOUH
GASTRO r ENTEROLOGUE
RADIOLOGIE DIGESTIVE
138, Avenue Mers Bultan
Tél: 05.22.26.61.20 - CASABLANCA

Date de consultation : 25/09/2029 Age: 2004

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

APP - Digestive

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

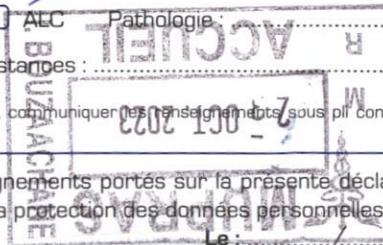
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
12.5 SEP. 2023	g		300 DH	DOCTEUR ALI AMNOUAI GASTROENTEROLOGUE RADIOLOGIE DIGESTIVE 138, Avenue Mers Tél: 05.22.26.51.20

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE HASSANI BERRECHID Dr. Aziz AJMI 239, Bd. Hassan II	11/10/23 INPE: 62031000	156,60

Berrechid
Tél : 0522 33 61 61

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with teeth numbered 1 through 8 on both the upper and lower arches. A horizontal line labeled 'D' at the left end and 'G' at the right end serves as the x-axis. A vertical line labeled 'B' at the bottom end and 'A' at the top end serves as the y-axis. The teeth are arranged in a curve, with the upper arch curving upwards and the lower arch curving downwards.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ALI AMNOUH

SPECIALISTE EN MALADIES
DE L'APPAREIL DIGESTIF

138, AVENUE MERS SULTAN
CASABLANCA - TEL. : 05.22.26.61.20

الدكتور علي أمنوح

أخصائي في أمراض
الجهاز الهضمي

138، شارع مرس السلطان
الدارالبيضاء - الهاتف: 05.22.26.61.20

Casablanca, le الدارالبيضاء، في

11 OCT 2023

SOUKTIANI, Amine

No myc 50mg

28,30

265

✓

70% lois

07c

✓ reha

1S



صيدلية الحسن بررشيد
PHARMACIE HAY HASSANI
BERRECHID
Dr. Aziz AJMI
239, Bd. Hassan II
Berrechid
Tél.: 0522 33 61 61

DOCTEUR ALI AMNOUH
GASTRO-ENTEROLOGUE
138, Avenue Mers Sultan
Tel. 0522.26.61.20 CASABLANCA

C 50 mg

LOT 224378
EXP 06/25
PPV 78DH30

7 Gélules
Voie orale

HASSAN NOMYC® 50 mg
7 gélules
Dr. A. Hassan
239, Bd. Achrafieh
Tel.: 052 238 888
SOPHARMEX
Lebanon

NOMYC® 50 mg
7 gélules
6 180000010379


PPV 78DH30
EXP 06/25
7 Gélules
LOT 224378
Voie orale

C 50 mg